

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2007

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

États financiers
31 décembre 2007

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport des vérificateurs	1
Bilan	2
État des résultats et du capital	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 – 9

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au fiduciaire du FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Nous avons vérifié le bilan du **FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE** au **31 décembre 2007** et les états des résultats et du capital et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au fiduciaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds en fiducie d'Énergie atomique du Canada limitée (*Loi sur les déchets de combustible nucléaire*) au **31 décembre 2007** ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

COMPTABLES AGRÉÉS EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

Toronto
Le 21 mars 2008

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Bilan
31 décembre 2007

	<u>2007</u> \$	<u>2006</u> \$
Actif		
À court terme		
Encaisse et placements à court terme	3 524 070	3 445 682
Intérêts à recevoir	<u>164 893</u>	<u>152 238</u>
	3 688 963	3 597 920
Titres à échéance déterminée (note 4)	<u>18 907 488</u>	<u>16 142 935</u>
	<u>22 596 451</u>	<u>19 740 855</u>
Passif		
Créditeurs et charges à payer	10 067	6 602
Capital	<u>22 586 384</u>	<u>19 734 253</u>
	<u>22 596 451</u>	<u>19 740 855</u>

Approuvé au nom du fiduciaire :

_____, fiduciaire
Pour la Compagnie Trust CIBC

(Voir les notes complémentaires.)

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

État des résultats et du capital Exercice terminé le 31 décembre 2007

	<u>2007</u> \$	<u>2006</u> \$
Produits		
Intérêts créditeurs	759 698	683 341
Gain (perte) sur la cession de titres à échéance déterminée	11 765	(97 300)
Gain latent (perte latente) sur des titres négociables	<u>119 763</u>	<u>(118 684)</u>
	<u>891 226</u>	<u>467 357</u>
Charges		
Honoraires professionnels	3 465	3 392
Honoraires du fiduciaire	<u>63 969</u>	<u>55 643</u>
	<u>67 434</u>	<u>59 035</u>
Excédent des produits sur les charges	823 792	408 322
Capital au début de l'exercice	19 734 253	17 325 931
Changement de méthode comptable (note 3)	28 339	-
Apport	<u>2 000 000</u>	<u>2 000 000</u>
Capital à la fin de l'exercice	<u>22 586 384</u>	<u>19 734 253</u>

(Voir les notes complémentaires.)

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	823 792	408 322
(Gain) perte sur la cession de titres à échéance déterminée	(11 765)	97 300
(Gain latent) perte latente sur des titres négociables	(119 763)	118 684
Variation des autres éléments hors trésorerie du fonds de roulement (1)	<u>(9 190)</u>	<u>(32 540)</u>
	<u>683 074</u>	<u>591 766</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de titres à échéance déterminée	(28 776 965)	(57 825 868)
Cession de titres à échéance déterminée	<u>26 172 279</u>	<u>55 752 907</u>
	<u>(2 604 686)</u>	<u>(2 072 961)</u>
Activité de financement		
Apport	<u>2 000 000</u>	<u>2 000 000</u>
Augmentation nette de l'encaisse et des placements à court terme	78 388	518 805
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	<u>3 445 682</u>	<u>2 926 877</u>
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	<u>3 524 070</u>	<u>3 445 682</u>
(1) La variation des autres éléments hors trésorerie du fonds de roulement est constituée de ce qui suit :		
Intérêts à recevoir	(12 655)	(32 722)
Créditeurs et charges à payer	<u>3 465</u>	<u>182</u>
	<u>(9 190)</u>	<u>(32 540)</u>
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	<u>63 969</u>	<u>55 643</u>

(Voir les notes complémentaires.)

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2007

1. Description de la fiducie

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (« la *Loi* »), qui concerne la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, est entrée en vigueur le 15 novembre 2002. Le présent fonds en fiducie a été établi par Énergie atomique du Canada limitée (EACL) aux termes de la *Loi*, et ses actifs sont détenus par la Compagnie Trust CIBC. Les apports au fonds en fiducie ont été effectués conformément à la *Loi*.

2. Principales conventions comptables

a) Utilisation d'estimations pour la préparation des états financiers

Pour préparer les états financiers du Fonds en fiducie d'Énergie atomique du Canada limitée (*Loi sur les déchets de combustible nucléaire*) (« le Fonds en fiducie d'EACL »), le fiduciaire doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur l'actif, le passif et le bénéfice net déclarés et les autres informations connexes fournies. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

b) Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme comprennent les soldes des comptes bancaires et des placements à court terme dont les échéances initiales ne dépassent pas trois mois. L'encaisse et les placements à court terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, et ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond au cours du marché.

c) Titres à échéance déterminée

Les titres à échéance déterminée sont classés comme placements détenus à des fins de transaction, et ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond au cours du marché.

d) Comptabilisation des produits

Les intérêts gagnés sur l'encaisse, les placements à court terme et les titres à échéance déterminée sont comptabilisés aux résultats selon la méthode de la comptabilité d'exercice, aux taux effectifs.

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2007

2. Principales conventions comptables (suite)

e) Impôts sur les bénéfices

Le Fonds en fiducie d'EACL n'est pas tenu de produire des déclarations d'impôts. Par conséquent, aucune charge d'impôts n'a été comptabilisée.

Les emprunts ne portent pas intérêt et ne sont pas assortis de conditions précises de remboursement.

3. Changement de méthode comptable

Le 1^{er} janvier 2007, le Fonds en fiducie d'EACL a adopté les normes suivantes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés : le chapitre 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, le chapitre 3865, *Couvertures*, et le chapitre 1530, *Résultat étendu*. Ces chapitres établissent les normes relatives à la classification, à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers et des couvertures dans les états financiers ainsi qu'à la prise en compte des autres éléments du résultat étendu. L'adoption de ces nouvelles normes a donné lieu à la comptabilisation d'un crédit hors trésorerie de 28 339 \$, en raison du changement de la méthode de comptabilisation des actifs financiers détenus à des fins de transaction et évalués à la juste valeur plutôt qu'au coût. Ce montant est présenté à titre exceptionnel comme l'incidence cumulative d'un changement de méthode comptable sur le capital au début de l'exercice, soit le 1^{er} janvier 2007.

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2007

4. Titres à échéance déterminée

Le coût après amortissement, la durée jusqu'à l'échéance et la valeur de marché des titres à échéance déterminée s'établissent comme suit :

	2007		
	Moins de un an \$	De un à cinq ans \$	Valeur de marché \$
Titres émis par le Canada	997 848	7 561 877	8 556 352
les provinces	-	5 165 850	5 162 473
Autres titres de créance	1 976 575	3 247 350	5 188 663
	<u>2 974 423</u>	<u>15 975 077</u>	<u>18 907 488</u>

	2006		
	Moins de un an \$	De un an à cinq ans \$	Valeur de marché \$
Titres émis par le Canada	1 645 966	7 029 184	8 676 425
les provinces	-	2 133 320	2 142 831
Autres titres de créance	1 714 947	3 619 518	5 340 697
	<u>3 360 913</u>	<u>12 782 022</u>	<u>16 159 953</u>

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2007

5. Apports

Les apports d'Énergie atomique du Canada limitée ont été les suivants :

	\$
Apport initial – 25 novembre 2002	10 000 000
Apport annuel :	
14 novembre 2003	2 000 000
15 novembre 2004	2 000 000
15 novembre 2005	2 000 000
14 novembre 2006	2 000 000
14 novembre 2007	<u>2 000 000</u>
	<u>20 000 000</u>

6. Instruments financiers

a) Juste valeur

Les instruments financiers du Fonds en fiducie d'EACL comprennent l'encaisse et les placements à court terme, les intérêts à recevoir, les titres à échéance déterminée et les créditeurs et charges à payer. Ces instruments financiers sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur de l'encaisse, des intérêts à recevoir et des créditeurs et charges à payer correspond à la valeur comptable en raison de la nature à court terme des instruments. La valeur comptable et la juste valeur des titres à échéance déterminée sont présentées à la note 4.

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2007

6. Instruments financiers (suite)

b) Risque de taux d'intérêt

Les tableaux suivants donnent les échéances et les taux effectifs moyens des instruments présentés au bilan et hors bilan.

	Moins de trois mois	De trois mois à un an	De un an à cinq ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif					
Encaisse, placements à court terme et titres à échéance déterminée	3 900 427	3 596 913	14 931 750	2 468	22 431 558
Taux	4,11 %	3,90 %	4,15 %	- %	- %
Intérêts à recevoir				164 893	164 893
Taux				- %	- %
Passif					
Créditeurs				10 067	10 067
Taux				- %	- %